

Guide administratif

2026-2027

**Licence²
Staps**

ES
EM
MDS
APAS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

SOMMAIRE

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION.....	4
I – CONTACTS DE LA FORMATION.....	5
1 – La scolarité.....	5
2 – L'équipe pédagogique de la Licence 2.....	5
3 – La direction du département STAPS.....	6
4 – Les enseignants de la Licence 2 STAPS.....	6
5 – Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS.....	7
II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 26/27	8
III – L'OFFRE DE FORMATION.....	9
1 – Les enseignements de la mention Entraînement sportif (ES) / G1 & G2	10
2 – Les enseignements de la mention Education et motricité (EM) / G3 & G4	11
3 – Les enseignements de la mention Management du sport (MDS) / G5	12
4 – Les enseignements de la mention (APAS) / G6, G7 & G8.....	13
5 – La Licence accès santé (LAS)	14
6 – Le parcours kinésithérapie.....	15
7 – Les études en STAPS à l'UPEC	16
IV – LES LIEUX DE FORMATION	17
1 – Les campus de l'UPEC.....	17
2 – Les installations sportives de Créteil.....	19
V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE.....	21
1 – Réaliser votre inscription administrative.....	21
2 – Réaliser votre inscription pédagogique	22
3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	23
4 – Bénéficier d'un régime dérogatoire	24
5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif).....	24
VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER	26
1 – La publication des informations administratives.....	26
2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants	26
VII – SERVICES & VIE UNIVERSITAIRE	28

1 – Imprimer et faire des photocopies.....	28
2 – Se connecter au Wifi.....	28
VIII – ABSENCES, BLESSURES & DIPENSES	29
1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)	29
2 – L’inaptitude pour les APSA.....	30
3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport	30
IX – LE STAGE.....	31
1 – Compléter votre convention	31
2 – Signer la convention	31
X – LES EXAMENS	32
1 – Vous présenter aux examens (session 1)	32
2 – Bénéficier d’un aménagement pour les examens.....	32
3 – Avertissement concernant la triche.....	32
4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies	33
5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats	33
6 – Vous présenter au rattrapage (session 2)	34
XI – POURSUIVRE L’ANNÉE SUIVANTE	36
1 – Intégrer une L3 STAPS	36
2 – Redoubler votre Licence 2.....	36
3 – Être AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	36
XII – OBTENIR VOTRE DEUG.....	38
1 – Retirer votre attestation de réussite	38
2 – Obtenir votre diplôme	38

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Chères étudiantes, chers étudiants, Stapsiennes, Stapsiens

Au nom de toute l'équipe administrative et pédagogique de notre département de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), je tiens à vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Université et de nos formations.

Au long de votre Licence (compétences et formation à l'intervention), du Master (compétences et formation à l'ingénierie) et du Doctorat (projet de thèse scientifique originale), vous allez pouvoir devenir un acteur éclairé et soucieux du monde dans lequel nous vivons : acteur de l'éducation (professeur d'EPS ou des écoles), de l'entraînement (préparateur physique ou mental, analyste vidéo), de la santé (éducateur EAPA, masseur kinésithérapeute, médecin), ou encore manager (chargé d'évènementiel, responsable marketing digital, responsable RH, professeur de sport).

Associant les sciences (physiologie, économie climatique, psychologie...) et les techniques (didactiques, économiques, managériales...), vous allez devenir l'acteur du futur au service des besoins de nos concitoyens en matière d'activité physique, d'éducation ou de performance. Un acteur soucieux de ces besoins de santé, de solidarité, de justice climatique, éducative et sociale.

Car STAPS, c'est bien cela : des métiers au service des autres, tout autant épanouissants qu'exigeants, pleins de promesses d'émancipation pour vous, que de solidarités actives pour vos futurs élèves, athlètes, patients, clients, partenaires.

Vous découvrirez tout au long de ces années d'études des agents administratifs, des enseignants et des enseignants-chercheurs passionnés et engagés à votre service, ayant tous à cœur votre réussite.

Cette réussite tient par ailleurs non pas au « talent ». Jamais, mais aux efforts consentis, répétés, réguliers et à la solidarité. Un mot cher à cet établissement.

Aussi, au nom de notre équipe dynamique, je vous renouvelle tous mes vœux de bienvenue et de réussite dans votre projet d'études et professionnel, et ce à travers ce passage en STAPS. Notre équipe est engagée pleinement à votre service. Rejoignez-nous, et engagez-vous pleinement dans cette aventure que vous avez sélectionnée et pour laquelle vous faites partie des celles et ceux retenus via ParcoursSup ou MonMaster.

Et enfin, souvenez-vous : dans un monde parfois bouleversé et troublé, nos métiers ont la chance de ne pas connaître le chômage de masse, et de jouir d'une forte reconnaissance sociale.

Bienvenue en STAPS !

Jérôme FRIGOUT, Directeur du Département STAPS

Ingrid MASSON, Directrice adjointe du Département STAPS

Kristell SANQUER, Directrice des Études

I – CONTACTS DE LA FORMATION

1 – La scolarité

Gestionnaire de scolarité de la Licence 2 STAPS

Bénédicte PAYAN
01 45 17 44 78
benedicte.payan@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30 – 12h00	14h00 – 16h00
Mardi	En télétravail (joignable par mail)	
Mercredi	08h30 – 12h00	14h00 – 16h00
Jeudi	08h30 – 12h00	14h00 – 16h00
Vendredi	08h30 – 12h00	14h00 – 16h00

Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité – Bureau 104
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

2 – L'équipe pédagogique de la Licence 2

Responsable pédagogique de formation

Référente de la mention Education et motricité (EM)

Jeanne RIZZA
jeanne.rizza@u-pec.fr

Référente de la mention Entraînement sportif (ES)

Estelle BATHENAY / estelle.bathenay@u-pec.fr

Référent de la mention Management du sport (MDS)

Jérôme FRIGOUT / jerome.frigout@u-pec.fr

Référente de la mention Activité physique adaptée et santé (APAS)

Bénédicte RAQUIN / benedicte.raquin@u-pec.fr

Référente de la Licence Accès santé (LAS)

Ingrid MASSON / ingrid.masson@u-pec.fr

3 – La direction du département STAPS

Directeur du département STAPS

Jérôme FRIGOUT
jerome.frigout@u-pec.fr

Directeur adjointe du département STAPS

Ingrid MASSON
Ingrid.masson@u-pec.fr

Directrice des études

Kristell SANQUER
kristell.sanquer@u-pec.fr

4 – Les enseignants de la Licence 2 STAPS

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
BATHENAY Estelle	estelle.bathenay@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
BOSSÉ Hélène	helene.bosse@u-pec.fr
COINDE Guillaume	guillaume.coinde@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	thierry.debanne@u-pec.fr
DEJEAN Matthieu	matthieu.dejean@u-pec.fr
DEGRENNÉ Olivier	olivier.degrenne@u-pec.fr
DIETSCH Guillaume	guillaume.dietsch@u-pec.fr
GUERLAIN Claire	claire.guerlain@u-pec.fr
JEANNIN Pascale <i>Référente SHN</i>	pascale.jeannin@u-pec.fr
LARIVIÈRE Olivier	olivier.lariviere@u-pec.fr
LAVERGNE Coralie	coralie.lavergne@u-pec.fr
LUCCIONI Laurent	laurent.luccioni@u-pec.fr
MAKTOUF Wael	wael.maktouf@u-pec.fr
MAISETTI Olivier	olivier.maisetti@u-pec.fr
MASSON Ingrid	ingrid.masson@u-pec.fr

PINJON Thierry	thierry.pinjon@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	benedicte.raquin@u-pec.fr
RIZZA Jeanne	jeanne.rizza@u-pec.fr
SANQUER Kristell	kristell.sanquer@u-pec.fr
SAPIN Stéphane	stephane.sapin@u-pec.fr

5 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS

Gestionnaire de scolarité <i>L1 STAPS</i>	Pauline AUGUSTINE pauline.augustine@u-pec.fr 01 45 17 44 06
Gestionnaire de scolarité <i>L3 STAPS Entraînement Sportif (FI INSEP)</i> <i>L3 STAPS Management du Sport</i> <i>Master Management du Sport parcours Dynamiques métropolitaines et logiques d’acteurs</i>	Sofiane LAIMECHE sofiane.laimeche@u-pec.fr 01 45 17 44 03
Gestionnaire de scolarité <i>L3 STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS)</i> <i>L3 STAPS Entraînement sportif (FA UPEC)</i> <i>Master APAS parcours Ingénierie de la réhabilitation fonctionnelle par l’APAS</i> <i>Master EOPS</i>	Lydia DLIMSI Lydia.dlimsi@u-pec.fr 01 45 17 44 76
Gestionnaire de scolarité DEUST Métiers de la Forme	Marie-Josée NANGUY marie-josée.nanguy@u-pec.fr 01 45 17 44 05
Gestionnaire de scolarité DEUST AGAPSC parcours football	Antoine LEGER antoine.leger@u-pec.fr 01 45 17 44 07
Gestionnaire des stages	Alisea BAUDRY soip.sess-staps@u-pec.fr 01 45 17 44 38

II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 26/27

Semestre 3	
Rentrée universitaire et début du semestre 1	Mardi 01/09/2026
Vacances de la Toussaint	Lundi 19/10/2026 au Dimanche 25/10/2026
Examens du semestre 1	Lundi 07/12/2026 au Vendredi 08/01/2027
Vacances de Noël	Lundi 21/12/2026 au Dimanche 03/01/2027
Jury du semestre 1	Semaine du 25/01/2027
Semestre 4	
Début du semestre 2	Semaine du 04/01/2027
Vacances de février	Lundi 15/02/2027 au Dimanche 21/02/2027
Vacances de printemps	Lundi 12/04/2027 au Dimanche 18/04/2027
Semaine de révisions	Semaine du 12/04/2027
Examens du semestre 2	Lundi 26/04/2027 au Vendredi 14/05/2027
Jury du semestre 2	Semaine du 31/05/2027
Rattrapage (Session 2)	
Examens du rattrapage	Lundi 14/06/2027 au Vendredi 02/07/2027
Jury du rattrapage	Semaine du 12/07/2027

III – L'OFFRE DE FORMATION

SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12 ECUE 12.1 TICE / 3 ECTS

UE 13 ECUE 13.1 Anglais et entraînement sportif / 3 ECTS

UE 14 ECUE 14.1 Ethique et déontologie en animation-
éducation sportive / 4 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 14.2 Stage mineur et régulation de stage/ 3 ECTS

UE 15 ECUE 15.1 Physiologie cardiologie respiratoire / 3 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 15.2 Psychologie sociale et APS / 3 ECTS

ECUE 15.3 Contrôle moteur / 3 ECTS

UE 16 ECUE 16.1 APSA 1 : Développement bio énergétique /
3 ECTS

ECUE 17.1 : 1 élément au choix sur 8

UE 17

Note seuil
7/20

ECUE 17.1 Parcours Natation et SSMA / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours Prép. physique et Haltero-Musculation / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours Handball / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours Gymnastique artistique / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours Volleyball / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours Football / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours Recherche et performance sportive / 5 ECTS
ECUE 17.1 Parcours SHN ou fédéral / 5 ECTS

SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 18 ECUE 18.1 Statistiques niveau 1 / 2 ECTS

UE 19 ECUE 19.1 Enseignement d'ouverture / 2 ECTS

UE 20 ECUE 20.1 Biomécanique / 3 ECTS

ECUE 20.2 Hygiène de vie et pratique sportive niveau
1 : Workshop / 3 ECTS

UE 21 ECUE 21.1 Marketing sportif / 3 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 21.2 Méthodologie de l'entraînement niveau 1
/ 3 ECTS

UE 22 ECUE 22.1 APSA 2 : Développement neuro-
musculaire / 3 ECTS

ECUE 23.1 : 1 élément au choix / 8

UE 23

Note seuil
10/20

ECUE 23.1 Parcours Natation et SSMA / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours Prép. physique et Haltero-Musculation / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours Handball / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours Gymnastique artistique / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours Volleyball / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours Football / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours Recherche et performance sportive / 5 ECTS
ECUE 23.1 Parcours SHN ou fédéral / 5 ECTS

ECUE 23.2 Stage majeur et régulation / 6 ECTS

SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12 ECUE 12.1 TICE / 2 ECTS

UE 13 ECUE 13.1 Anglais et pédagogie / 3 ECTS

UE 14 ECUE 14.1 Ethique et déontologie en enseignement / 7 ECTS
Note seuil 7/20

UE 15 ECUE 15.1 Psychologie sociale et APS / 3 ECTS
ECUE 15.2 Contrôle moteur / 3 ECTS

UE 16 ECUE 16.1 Société et rapport au corps au XX^e siècle / 3 ECTS
ECUE 16.2 Enjeux actuels du système éducatif et place de l'EPS / 3 ECTS
Note seuil 7/20

UE 17 ECUE 17.1 APSA 1 Natation / 2 ECTS
ECUE 17.2 APSA 2 Rugby / 1 ECTS
ECUE 17.3 APSA 3 Volleyball / 1 ECTS
ECUE 17.4 APSA 4 Step / 1 ECTS
ECUE 17.5 APSA 5 Lutte / 1 ECTS

SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 18 ECUE 18.1 Statistiques niveau 1 / 2 ECTS
ECUE 18.2 Analyse du mouvement via le numérique / 3 ECTS

UE 19 ECUE 19.1 Enseignement d'ouverture / 2 ECTS

UE 20 ECUE 20.1 Biomécanique / 3 ECTS
ECUE 20.2 Hygiène de vie et pratique sportive / 3 ECTS

UE 21 ECUE 21.1 Histoire de l'EPS : politiques éducatives et méthodes / 3 ECTS
ECUE 21.2 Problématiques d'enseignement et apprentissage en EPS + Workshop / 3 ECTS
Note seuil 7/20

UE 22 ECUE 22.1 APSA 6 Athlétisme / 2 ECTS
ECUE 22.2 APSA 7 Danse / 1 ECTS
ECUE 22.3 APSA 8 Acrosport / 1 ECTS
ECUE 22.4 APSA 9 APPN / 1 ECTS
ECUE 22.5 APSA 10 Ultimate / 1 ECTS

UE 23 ECUE 23.1 Régulation et accompagnement de stage / 5 ECTS
Note seuil 10/20

SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12 ECUE 12.1 TICE / 2 ECTS

UE 13 ECUE 13.1 Anglais professionnel / 3 ECTS

UE 14 ECUE 14.1 Ethique et déontologie en management du sport / 7 ECTS

Note seuil
7/20

UE 15 ECUE 15.1 Physiologie cardio respiratoire / 3 ECTS
ECUE 15.2 Psychologie sociale et APS / 3 ECTS

UE 16 ECUE 16.1 Economie gestion / 4 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 16.2 Initiation aux faits juridiques : Code du Sport / 2 ECTS

UE 17 ECUE 17.1 APSA 1 Natation / 2 ECTS
ECUE 17.2 APSA 2 Rugby touch / 2 ECTS
ECUE 17.3 APSA 3 Handball / 2 ECTS

SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 18 ECUE 18.1 Statistiques niveau 1 / 2 ECTS
ECUE 18.2 Analyse du mouvement via le numérique / 3 ECTS

UE 19 ECUE 19.1 Enseignement d'ouverture / 2 ECTS

UE 20 ECUE 20.1 Biomécanique / 3 ECTS
ECUE 20.2 Hygiène de vie et pratique sportive / 3 ECTS

UE 21 ECUE 21.1 Marketing sportif + Workshop / 3 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 21.2 Montage de projet / 3 ECTS

UE 22 ECUE 22.1 APSA 4 Pratiques aérobies / 2 ECTS
ECUE 22.2 APSA 5 Escalade / 2 ECTS
ECUE 22.3 APSA 6 Football / 2 ECTS

UE 23 ECUE 23.1 Régulation et accompagnement de stage / 5 ECTS

Note seuil
10/20

4 – Les enseignements de la mention (APAS) / G6, G7 & G8

SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 12 ECUE 12.1 TICE / 2 ECTS

UE 13 ECUE 13.1 Anglais et professionnels de la santé / 3 ECTS

UE 14 ECUE 14.1 Projet professionnel APAS / 7 ECTS

Note seuil
7/20

UE 15 ECUE 15.1 Physiologie cardiologie respiratoire / 3 ECTS

ECUE 15.2 Psychologie sociale et APS / 3 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 15.3 Contrôle moteur / 3 ECTS

UE 16 ECUE 16.1 Société et rapport au corps au XX^e siècle / 3 ECTS

UE 17

ECUE 17.1 APSA 1 Natation / 2 ECTS
ECUE 17.2 APSA 2 Rugby touch / 1 ECTS
ECUE 17.3 APSA 3 Volleyball / 1 ECTS
ECUE 17.4 APSA 4 Step / 1 ECTS
ECUE 17.5 APSA 5 Yoga / 1 ECTS

SEMESTRE 4 / 30 ECTS

UE 18 ECUE 18.1 Statistiques niveau 1 / 2 ECTS

ECUE 18.2 Analyse du mouvement via le numérique / 3 ECTS

UE 19 ECUE 19.1 Enseignement d'ouverture / 2 ECTS

UE 20 ECUE 20.1 Biomécanique / 3 ECTS

Note seuil
7/20

ECUE 20.2 Hygiène de vie et pratique sportive / 3 ECTS

UE 21 ECUE 21.1 Marketing sportif / 2 ECTS

ECUE 21.2 Intervention en santé + Workshop / 4 ECTS

UE 22

ECUE 22.1 APSA 1 Golf / 2 ECTS
ECUE 22.2 APSA 2 Danse / 1 ECTS
ECUE 22.3 APSA 3 Natation / 1 ECTS
ECUE 22.4 APSA 4 Handfit / 1 ECTS
ECUE 22.5 APSA 5 Pratiques aérobies / 1 ECTS

UE 23 ECUE 23.1 Stage, régulation et accompagnement de stage / 5 ECTS

Note seuil
7/20

5 – La Licence accès santé (LAS)

EN 2020, les études de santé ont été réformées. Sous réserve des décisions prises chaque année par l'Agence régionale de santé (ARS) et des établissements partenaires, des places sont proposées aux étudiants des Licences accès santé pour intégrer les filières médicales et paramédicales comme la médecine, la maïeutique, l'odontologie, la pharmacie ou la kinésithérapie.

Ces places sont accessibles aux étudiants inscrits dans les formations suivantes :

- une Licence 1 STAPS accès santé (LAS)
- **une Licence 2 STAPS activité physique adaptée et santé (APAS) accès santé**
- une Licence 3 STAPS activité physique adaptée et santé (APAS) accès santé

En Licence 2, la formation repose sur les enseignements de la Licence 2 STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS) et comprend des modules de la Faculté de santé.

A l'issue de l'année universitaire, un classement est établi par la Faculté de santé afin d'affecter les étudiants dans les filières médicales et paramédicales choisies. Celui-ci prend en compte les étudiants de toutes les Licence disciplinaires de l'UPEC.

Deux conditions doivent être réunies pour figurer dans ce classement à l'issue de la Licence 2 :

- valider son année en première session
- obtenir au moins la note de 10/20 dans chaque UE de la Faculté de santé

En début d'année, les étudiants sont rattachés à la plateforme numérique de la Faculté de santé, Cristolink, par laquelle sont transmises toutes les informations importantes à connaître au cours de l'année.

Le nombre de places vacantes fluctue chaque année. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la Faculté de santé : <https://www.u-pec.fr/fr/formation/licences-acces-sante-las>

QR CODE
Site de la
Faculté de
Santé



6 – Le parcours kinésithérapie

En Licence 1, les étudiants inscrits dans le parcours kiné font l'objet d'un classement pour intégrer l'une des quatre écoles avec lesquelles nous avons une convention : l'ENKRE de Saint-Maurice, l'APHP Salpêtrière, l'IUK de Fontainebleau et l'EFOM.

En Licence 2 STAPS APAS, une convention existe également depuis 2021 avec l'EFOM uniquement qui propose trois places aux étudiants intéressés au sein de la filière APAS et APAS LAS.

Un classement est établi à la fin de l'année universitaire à partir des enseignements et des coefficients suivants :

SEMESTRE 3	
Projet professionnel APAS	7 ECTS
Physiologie cardiologie respiratoire	3 ECTS
Contrôle moteur	3 ECTS
SEMESTRE 4	
Stage, régulation et accompagnement de stage	5 ECTS
Hygiène de vie et pratique sportive	3 ECTS
Biomécanique	3 ECTS
Interventions en santé	4 ECTS

Il est nécessaire d'assister aux contrôles continus (CC) et aux contrôles terminaux (CT) de chaque enseignement.

Un formulaire numérique est envoyé aux étudiants de la mention APAS avant le jury du semestre 4 pour connaître leurs intentions concernant ces places proposées.

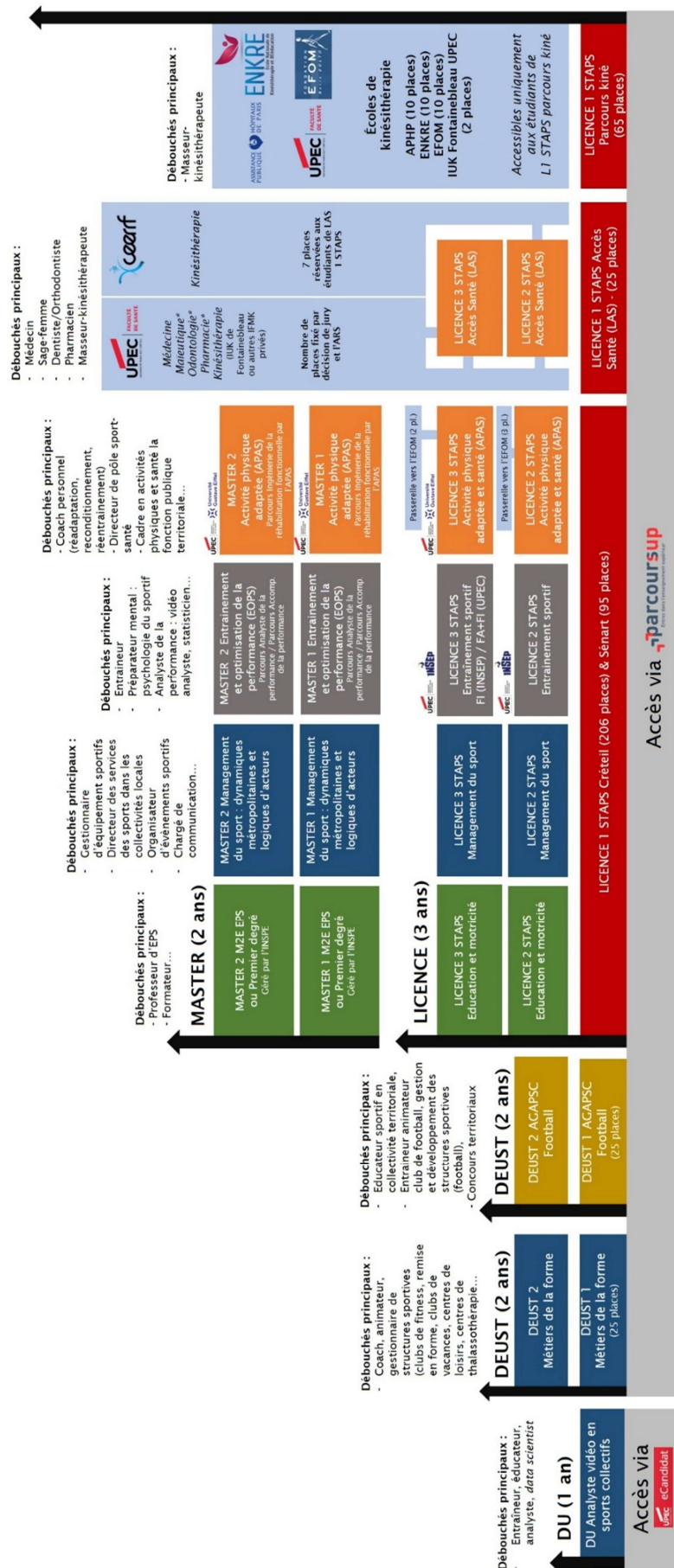
Pour être accepté, il est impératif :

- de **valider sa Licence 2 en session 1**
- **d'avoir obtenu 11,5/20 de moyenne aux enseignements du classement**
- **d'avoir validé sa Licence 1 ; dans le cas du statut d'AJAP L1/L2, il est obligatoire d'avoir validé sa Licence 1 à l'issue de la session 1 de cette deuxième année.**

Dans le cas du suivi de la **Licence 3 STAPS APAS** l'année suivante, **deux nouvelles places seront proposées pour rejoindre l'EFOM**. Les candidatures retenues se feront en fonction de la moyenne annuelle de la Licence 3 STAPS APAS et d'une lettre de motivation détaillant le projet d'études.

Enfin, une convention avec le CEERRF existe également depuis 2025. Les places sont en premier lieu destinées aux étudiants de la L1 LAS STAPS. Les places non pourvues en L1 pourront être proposées aux étudiants de LAS2/3 STAPS et L2/L3 APAS ayant satisfait les conditions de classement énoncées ci-dessus (mêmes conditions de classement que pour l'EFOM).

Les études STAPS à l'UPEC



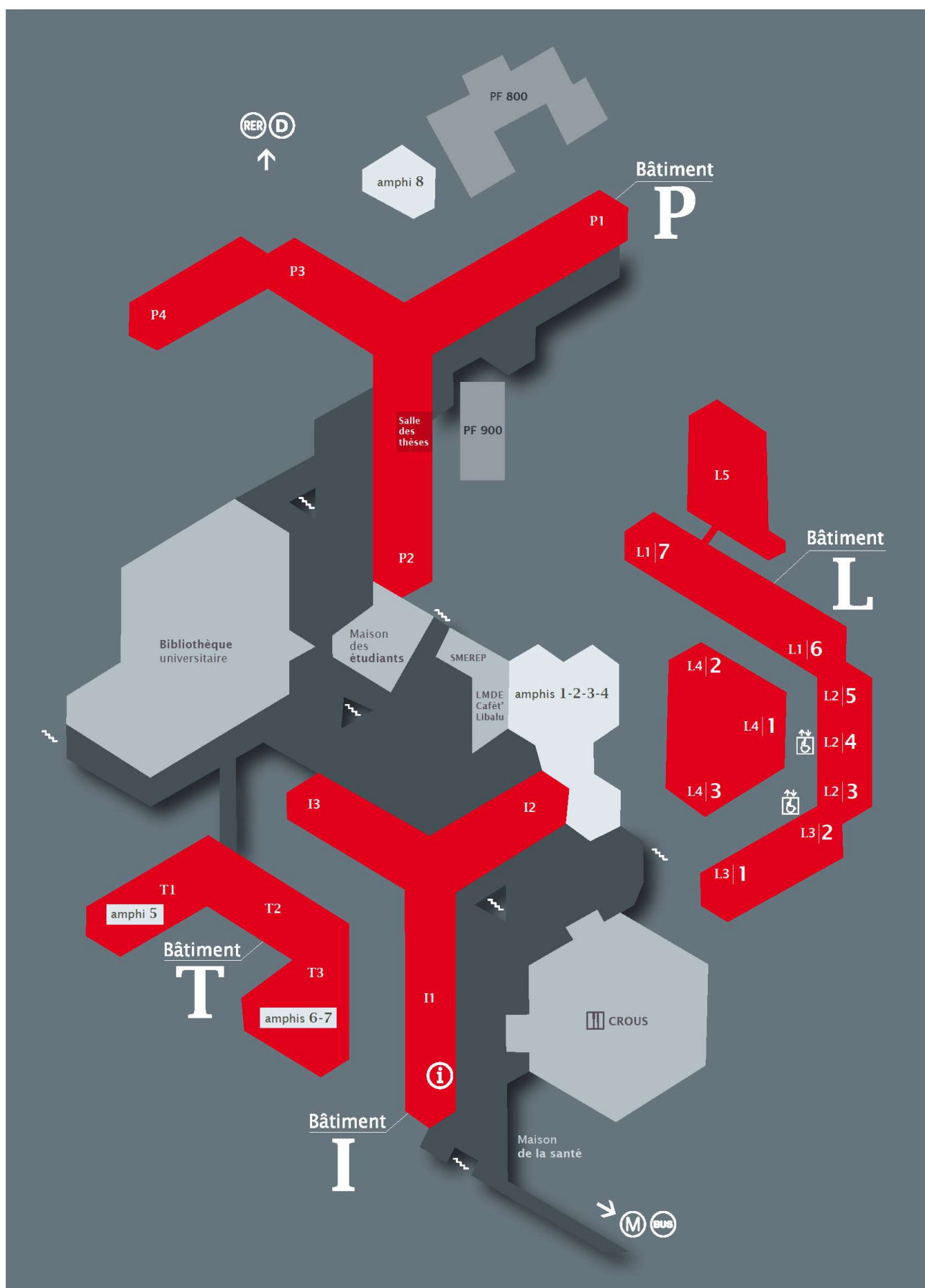
IV – LES LIEUX DE FORMATION

1 – Les campus de l'UPEC

Les différents sites de l'UPEC à Créteil



Plan du Campus Centre



2 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle

27, rue Magellan – M° Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux

27, avenue François Mitterand
M° Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M° Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M° Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets

86, boulevard Kennedy – M° Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valéry Radot – M° Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M° Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière

rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M° Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M° Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M° Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M° Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M° Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valéry Radot – M° Créteil Université

15 Piscine La Lévrière

rue F. de Lesseps – M° Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M° Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Cinq étapes sont nécessaires :

Etape 1 - S'acquitter de la CVEC

- Il s'agit de la Contribution Vie étudiante et de Campus
- Elle n'est pas gérée par l'Université et doit être obtenue sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>



Etape 2 – Faire votre inscription administrative à l'UPEC

- Si c'est une première inscription à l'UPEC, celle-ci est réalisée sur le site iaprimo.u-pec.fr
- Si vous avez déjà été inscrit à l'UPEC l'année antérieure, vous devez la réaliser sur **votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative**
- Cette étape consiste à rentrer vos informations personnelles et payer vos droits d'inscription (exemption pour les étudiants boursiers).

The image is a screenshot of the 'Inscription Administrative en Ligne' page on the UPEC website. At the top left is the UPEC logo (Université Paris-Est Créteil Val de Marne) with the tagline 'Connaissance - Action'. Next to it is a photo of hands typing on a laptop keyboard. The main heading is 'Inscription Administrative en Ligne'. Below this, there is an 'Informations :' section with several bullet points: 'Votre inscription sera enregistrée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affiché.', 'Vous ne pouvez pas réaliser votre inscription à partir d'une tablette ou d'un smartphone.', 'Préconisez le moteur de recherche Mozilla Firefox', 'Veuillez-vous munir de votre N° INE ou BEA, votre N° de la contribution Vie étudiante et de Campus', 'Le paiement en 3 fois s'effectue uniquement en ligne en carte bancaire. Pensez à la préparer.', and 'Si vous êtes boursier merci de demander un paiement différé si un paiement vous est réclamé.' To the right of the text are links for 'Aide', 'Mentions Légales', and 'Accessibilité : Non conforme'. Below the information section is a 'Merci de vous identifier :' section with a red warning: 'Attention : Il est impossible de se reconnecter après avoir validé l'inscription'. At the bottom center is a 'Continuer' button.

Etape 3 - Activer votre espace numérique UPEC

- Cette étape ne concerne que les étudiants qui n'étaient pas inscrits à l'UPEC l'année antérieure. Les étudiants déjà inscrits à l'UPEC peuvent passer directement à l'étape 4.
- L'activation s'effectue à cette adresse : sur <https://sesame.u-pec.fr/>

- Elle vous permet d'obtenir une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail.
 - Les plus fréquents sont :
 - **eCampus** (<https://ecampus.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives :
 - **EPREL** (<https://eprel.u-pec.fr>) : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux-dates prévues

Etape 4 - Déposer vos pièces justificatives pour finaliser votre inscription administrative :

- Celles-ci sont à déposer sur votre espace eCampus dans la rubrique Catalogue des services > Mes pièces justificatives.

Etape 5 - Réceptionner votre carte étudiante et votre certificat de scolarité

- Après validation de votre inscription administrative par le SIOE de l'UPEC, vous recevez par courrier votre certificat de scolarité.
- Si c'est une première inscription à l'UPEC, l'envoi comprend la carte étudiante. Si vous aviez déjà une carte, celle-ci est à conserver. N'oubliez pas d'apposer l'autocollant sur celle-ci.

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.
Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Assistance en ligne : <https://support-inscription.u-pec.fr>

Email : sioe@u-pec.fr

2 – Réaliser votre inscription pédagogique

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.

3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE via le lien suivant : <https://mon-edt.u-pec.fr/>

L'emploi du temps est également accessible depuis votre espace eCampus > Catalogue des services > Mon planning de cours personnalisé.

The screenshot shows the ADE website interface. On the left, there's a sidebar with a calendar for September 2018, a search bar, and a list of resources. The main area displays a weekly timetable for the week of September 3, 2018. The timetable is organized by day (Lundi to Samedi) and time slots (from 07h30 to 22h00). Courses are listed in colored boxes: green for '500 étudiants' and blue for '500 étudiants'. Some courses are marked as 'à verrouiller par STAPS'. The interface also includes a bottom navigation bar with options and a date selector.

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Mergellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Bouille**" correspond au Campus André Bouille, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

QR CODE
Mon Edt



4 – Bénéficier d'un régime dérogatoire

Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- Les **autoentrepreneurs**
- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement est mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée et vous recevrez votre contrat pédagogique par mail.

Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.

Pour les modalités d'évaluation, vous pouvez vous référer à la page 32.

5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la **Fédération française du sport universitaire (FFSU)** qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 4 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU n'est gérée par les scolarités STAPS mais par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université puisqu'elle peut concerner tous les étudiants de l'UPEC :

SUAPS

Service Vie de Campus

Campus Centre – Niveau Dalle

01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

QR CODE
SUAPS



VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L2 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.

The screenshot shows the UPEC website interface. At the top, the UPEC logo and navigation menu (PRÉSENTATION, FORMATIONS, SCOLARITÉ, INTERNATIONAL, STAGES - EMPLOI, RECHERCHE) are visible. The left sidebar contains a list of links: CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS (with sub-links L1 STAPS, L2 STAPS, L3 Entraînement sportif, L3 Education - Motricité, L3 Management du sport, L3 Activité physique adaptée et santé), MASTERS SESS, MASTERS STAPS, CALENDRIER DE RENTRÉE, and EXAMENS. The main content area is titled 'LICENCE 2 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and includes an RSS feed link. It features three informational cards: 'L2 STAPS - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025' (announcing the start on September 3, 2024), 'L2 STAPS - RESULTATS DU RATTRAPAGE' (announcing results on July 8, 2024), and 'L2 STAPS - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES' (announcing administrative registration dates from July 8 to September 30, 2024). On the right, there are sections for 'CONTACTS ET HORAIRES' (listing Antoine Leger and opening hours) and 'EMPLOI DU TEMPS' (with a QR code and a link to consult the online schedule). At the bottom right, there is a QR code for the 'SITE DE LA SCOLARITÉ'.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.

- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prénom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

VII – SERVICES & VIE UNIVERSITAIRE

1 – Imprimer et faire des photocopies

Au sein du campus Duvauchelle, vous disposez d'une photocopieuse en libre-service gérée par la société Sedeco. Chaque étudiant bénéficie gratuitement d'un crédit de 10 euros avec sa carte étudiante.

- Pour imprimer depuis votre PC ou votre téléphone, vous devez vous rendre sur le site <https://www.sedeco-impressions.com/paris-est-creteil/>
 - o La connexion se fait via votre adresse mail étudiante et votre mot de passe habituel.
- Pour photocopier, vous devez vous connecter sur la photocopieuse avec vos identifiants étudiants (adresse mail et mot de passe habituel).

QR CODE
Impressions
SEDECO



2 – Se connecter au Wifi

En tant qu'étudiant de l'UPEC, vous bénéficiez de la connexion Internet au réseau « edu-roam ». Pour vous connecter, vous devez saisir votre adresse mail universitaire et votre mot de passe.

Ce réseau est international et vous permet d'accéder à Internet dans de nombreuses universités à travers le monde.

VIII – ABSENCES, BLESSURES & DIPENSES

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant(e)s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux (CM) ; cependant, il est vivement recommandé à tous les étudiant(e)s de suivre les CM.

1 – Les absences et les retards en cours (TD & APSA)

Les absences justifiées

- Les absences justifiées reconnues sont :
 - o **Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen...)**
 - o **Toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congrés liés à la naissance, au décès...)**
 - o **Les arrêts maladie avec certificats**
 - o **Les rendez-vous médicaux et paramédicaux**
 - o **Les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...)**
- Les étudiants doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après le début de l'heure de l'enseignement.
- La mention « ABJ » (absence justifiée) correspondant à un 0/20 dans l'ECUE, est attribuée dans le cas suivant :
 - o **3 absences justifiées**
 - o **2 absences justifiées + 1 retard**
 - o **1 absence justifiée + 3 retards**
 - o **4 retards**

Les absences injustifiées

- Toute absence injustifiée (ABI) entraîne une défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant(e). L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.
- Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2).

2 – L'inaptitude pour les APSA

En cas de blessure dans le cadre des APSA (activités physiques, sportives et artistiques), il est obligatoire :

- **de faire remplir par votre médecin le certificat médical d'inaptitude à la pratique des APSA en STAPS qui précise le type d'inaptitude.** Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la scolarité dans la rubrique « Certificat médical STAPS pour les APSA ». Il sera à présenter aux enseignants de chaque APSA en version papier, puis daté et signé par chaque enseignant qui l'aura vu.
- **d'assister au cours**
 - Si vous êtes dispensé de plus de 50 % du temps de pratique, vous ne pourrez pas passer l'épreuve pratique. Dans ce cas, vous serez évalué(e) sur 5 points maximum sur 20 en prenant en compte votre implication dans des rôles sociaux (observation, coaching, arbitrage, juge...).

3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez fournir à la CPAM **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa).**

IX – LE STAGE

1 – Compléter votre convention

Dans le cadre de votre formation, vous êtes amené à réaliser un stage en milieu professionnel de 40 heures. Il est impératif de remplir une convention de stage qui doit être complétée et éditée **en trois exemplaires** : l'un pour l'université, un second pour la structure d'accueil et un troisième pour vous-même.

La convention est à réaliser sur l'application eStage à l'adresse <https://stage.u-pec.fr/>

- Le **signataire** de la convention est le directeur/président/chef d'établissement de la structure d'accueil
- Le **tuteur professionnel** est la personne qui vous encadre directement pendant le stage
- L'**enseignant référent** est le professeur qui vous encadre directement à l'Université pour le stage.
 - Veillez à prévoir un délai moyen de deux semaines entre la saisie de la convention et le début du stage.

QR CODE
eStage



2 – Signer la convention

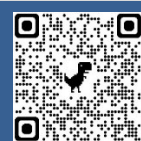
Les trois exemplaires de la convention doivent être impérativement signés avant le début de votre stage.

- **Etape 1** : Vous devez d'abord les signer, faire signer votre référent à l'Université, votre tuteur de stage dans la structure d'accueil ainsi que le Président/Directeur de l'organisme.
- **Etape 2** : Une fois les signatures obtenues sur les trois exemplaires, vous devez les rapporter à la scolarité pour signature de l'Université.
- **Etape 3** : Dès lors que l'université a signé, vous pourrez ensuite retirer deux exemplaires à la scolarité : celui de la structure d'accueil et le vôtre.
- **Etape 4** : Le circuit des signatures est terminé et votre stage peut débuter.

Pour plus d'informations :
Service des stages de l'UFR SESS-STAPS
Bureau 603 à la Pyramide
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Mail : soip.sess-staps@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 38

QR CODE
eCampus



X – LES EXAMENS

1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

2 – Bénéficier d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap ou un problème de santé ponctuel, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

3 – Avertissement concernant la triche

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant) : vous avez été absent à une évaluation ou à un TD. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre) : vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Credit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- **d'une note de contrôle continu non prise en compte**
- **d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent**
- **d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.**

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

6 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves de votre choix dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
 - o **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
 - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.

Exemple

SEMESTRE 1 : 09/20 AJ (Ajourné)

UE 1 – 10,5/20 ADM

ECUE 1.1 Physiologie : 9.5/20 VAL

ECUE 1.2 Psychologie : 11.5/20 ADM

UE 2 – 7,5/20 AJ

ECUE 2.1 Natation : 13/20 ADM

ECUE 2.2 Football : 02/20 AJ

SEMESTRE 2 : 10/20 ADM (Admis)

UE 8 – 8/20 VAL

ECUE 8.1 Anglais : 6/20 AJ

ECUE 8.2 TICE : 10/20 ADM

UE 9 12/20 ADM

ECUE 9.1 Diététique : 13/20 ADM

ECUE 9.2 Biomécanique : 11/20 ADM

Si votre relevé de notes comporte ces informations :

Vous pouvez repasser des enseignements du semestre 1 car il est ajourné :

- L'UE 1 est admis, il n'y a rien à repasser même si vous avez 9.5/20 en physiologie. La compensation a permis de valider.
- L'UE 2 est ajourné, vous pouvez repasser le football uniquement. Vous êtes admis en natation.

Vous ne pouvez pas repasser des enseignements du semestre 2 car il est admis à 10/20 même si vous avez eu 6/20 en anglais. La compensation a permis de valider l'UE et le semestre.

- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
 - o Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
 - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**

Exemple

Session 1 : ECUE de Physiologie

==> 08/20 au CC et 10/20 au CT / Moyenne : 9/20

Session 2 (rattrapage) :

==> 07/20

La note qui sera conservée est le 09/20 correspondant à votre moyenne de session 1.

- **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

XI – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

1 – Intégrer une L3 STAPS

La poursuite de vos études en L3 STAPS dépend de votre mention.

Pour les étudiants en **Education et motricité (EM)**, en **Activité physique adaptée et santé (APAS)** et en **Management du sport (MDS)**, il faudra vous réinscrire directement sur eCampus au mois de juillet si vous êtes admis ou AJAP.

Pour les étudiants en **Entraînement sportif (ES)**, vous devrez remplir un formulaire en fin d'année universitaire où vous préciserez vos choix de parcours par ordre de préférence. L'équipe de la Licence 3 Entraînement sportif reviendra ensuite vers vous pour indiquer votre affectation définitive. En fonction du parcours, les modalités d'inscription diffèrent (formation en apprentissage ou initiale). L'administration vous orientera sur la démarche précise à suivre.

2 – Redoubler votre Licence 2

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année.

- Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**.
 - Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans des semestres, des UE ou des ECUES non validés
 - **IMPORTANT** : Les étudiants ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au semestre ou à l'année, mais étant ajournés à cause d'une note seuil, **doivent repasser l'enseignement concerné par la note seuil mais également les autres enseignements dans lesquels ils sont ajournés**.

3 – Être AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes **ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP)** à l'issue du rattrapage, vous avez la possibilité de passer dans l'année supérieure et valider les enseignements manquants l'année suivante.

Pour bénéficier de cet aménagement, vous devez avoir validé l'un des deux semestres et obtenu entre 8 et 10/20 au second. Les étudiants ayant plus de 10/20 de moyenne à l'année mais bloqués par une note seuil dans un enseignement peuvent également en bénéficier.

Sachez également que vous pouvez choisir un redoublement classique si vous préférez.

En tant qu'AJAP L2/L3, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- **en régime normal en Licence 3**
- **en régime dérogatoire en Licence 2**

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 et en Licence 3.

En Licence 2, **vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements ajournés au sein du semestre non validé.**

- Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues l'année précédente sont supprimées.

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu(e) d'assister aux cours et vous devez vous présenter uniquement aux épreuves prévues lors des examens de fin de semestre. Le calendrier est publié sur le site de l'UFR : <https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/examens>

XII – OBTENIR VOTRE DEUG

1 – Retirer votre attestation de réussite

Dès lors que votre Licence 2 est validée, vous serez invité à retirer auprès de votre scolarité votre attestation de réussite qui certifie l'obtention de votre DEUG et d'un niveau Bac + 2.

Celle-ci est demandée pour l'obtention de la carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Cette démarche est totalement indépendante de l'université.

QR CODE
Carte
professionnelle



2 – Obtenir votre diplôme

Suite à l'obtention de votre Licence 1 et 2, vous pouvez faire votre demande de diplôme d'études universitaires générales (DEUG équivalent au Bac + 2) auprès du Service des diplômes de l'UPEC. La demande est à réaliser à partir du mois de novembre suivant l'obtention de votre Licence 2.

Celle-ci se fait uniquement par courrier selon les modalités indiquées sur le site de l'UPEC : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/retrait-des-diplomes>

Vous devrez fournir :

- Un formulaire de demande (à télécharger sur le site)
- Le relevé de notes ou attestation de réussite au diplôme
- La photocopie de votre pièce d'identité : Carte nationale d'identité ou passeport
- Une enveloppe A4 rigide, cartonnée, affranchie et libellée à votre nom et adresse complète.

Bureau des diplômes du SIOE

Téléphone : 01 45 17 12 42 ou 01 45 17 12 47

Adresse mail : diplomes@u-pec.fr

Adresse postale : UPEC – Bâtiment I1- Bureau 034
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL cedex

QR CODE
DIPLÔMES



